

Bois français : richesse de nos forêts



Laurent de Bertier. © Fransylva



Le bois sous toutes ses formes dans la construction biosourcée : ici, laine de bois pour l'isolation. Sylvain Gaudin © CNPF.

En tant que matériau aux multiples qualités, le bois fait l'unanimité. En France, nous avons la chance de trouver cette ressource précieuse au sein de forêts qui couvrent le tiers de notre territoire métropolitain et dont la gestion durable est encadrée.

Le bois est plébiscité dans ses multiples usages. L'attachement des Français pour ce matériau noble, durable et renouvelable ne fait aucun doute. Sa place au cœur de nos vies mais aussi de notre patrimoine architectural, culturel et gastronomique, traverse les temps : de Notre-Dame aux ouvrages olympiques de Paris 2024, des meubles anciens aux menuiseries contemporaines, du tonneau à la cagette, sans oublier l'emballage alimentaire, le papier et le carton mais aussi les textiles ou encore les bioplastiques... En 2030, le bois devrait de nouveau se retrouver sur le devant de la scène des prochains jeux d'hiver dans les Alpes françaises, grâce à la mobilisation de France Bois 2030, mission lancée le 27 février dernier au Forum international du Bois Construction (lire l'interview en page 10).

“ Pour répondre aux besoins de la société, la logique voudrait que l'on puise ce bois au cœur des forêts françaises ”

et, bien sûr, écologiques. Alors que les forêts séquestrent le carbone, les matériaux bois le stockent dans la durée et se substituent dans la construction au béton, au ciment ou encore à l'aluminium, bien plus carbonés. En tant qu'énergie, le bois constitue également une alternative aux énergies fossiles et non renouvelables, un bénéfice qui résonne particulièrement dans le contexte géopolitique tendu que nous traversons actuellement. Le dossier de ce numéro de *Forêts de France* est justement consacré au bois énergie, ce débouché local, coproduit de la sylviculture, qui doit être valorisé.

Pour répondre aux besoins de la société, la logique voudrait que l'on puise ce bois au cœur des forêts françaises. Rappelons à cette occasion qu'elles couvrent désormais 17,6 millions d'hectares (16,2 millions d'hectares en 2010), selon le dernier inventaire forestier national de l'IGN, qui rappelle que le taux de prélèvement en forêt reste aujourd'hui bien inférieur à 100 % : seuls 60 % du bois produit par la croissance des arbres sont récoltés annuellement.

Pourtant, certains préféreraient sanctuariser nos forêts et les « préserver » de toute intervention humaine – intervention pourtant indispensable

pour assurer leur bon renouvellement. Quel paradoxe ! Car si le bois ne vient pas de nos forêts, il faut alors le chercher ailleurs, et parfois très loin. C'est alors prendre le risque d'une traçabilité moindre et d'un approvisionnement issu de forêts peu ou pas gérées et réglementées, voire issu de la déforestation et de coupes illégales. C'est aussi accentuer notre dépendance à l'égard de l'étranger, au détriment de nos objectifs de durabilité, de décarbonation et de souveraineté.

Choisir le bois français, tout en valorisant la diversité des essences et en développant notre outil de production, c'est faire le choix de s'approvisionner en circuits courts, dans des forêts gérées, dont le renouvellement est ainsi assuré. C'est aussi soutenir une filière forêt-bois porteuse de solutions sur les plans économique, environnemental et social, et qui représente 420 000 emplois non délocalisables dans nos territoires ruraux.

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

SUIVEZ FRANSYLVA SUR :



1 Établir lors des Assises de la forêt et du bois en mars 2022, le PNAVBFS découle de la « Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 » de mai 2020.